

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	22	27
Quorum :		14

Séance du 25 septembre 2025

N°25-09-07

Date de la convocation
17 Septembre 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le vingt-cinq septembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, maire,
Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, adjoints,
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON, conseillers municipaux délégués,
Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, conseillers municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

Néant

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Subvention Jeune Garde Féminine au titre du soutien à l'emploi sportif 2025 – 2026
– emploi d'animateur d'activités gymniques option acrobaties (514h/an).**

Monsieur le maire informe que la Jeune Garde Féminine a déposé un dossier de demande de subvention afin de bénéficier, au titre de la saison 2025 – 2026, du dispositif de soutien à l'emploi sportif « Profession sport 43 », financé par le Département de la Haute-Loire.

Monsieur le maire rappelle la procédure et les conditions d'éligibilité.

AR Prefecture

043-214302051-20250925-25_09_07-DE
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025

Le dispositif « Profession sport 43 » concerne les associations sportives locales qui emploient un éducateur spécialisé, titulaire d'un diplôme reconnu (BPJEPS, Brevet d'Etat ou Certificat de Qualification Professionnel CQP) de la discipline enseignée.

Cette aide départementale est mobilisable à condition qu'une collectivité de proximité puisse justifier un co-financement.

Monsieur le maire expose que dans le dossier présenté pour l'année 2025-2026, la Jeune Garde Féminine emploie un entraîneur professionnel pour un total de 514 heures par an et ayant le diplôme de CQP.

La participation du département pour ce diplôme s'élève à 2€ de l'heure. Dans ce cadre, l'association pourra bénéficier d'une subvention de 1 028.00 € si la commune s'engage à verser une aide financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

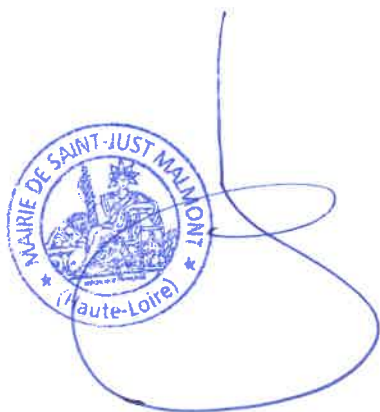
D'ALLOUER une participation financière communale à l'association de la Jeune Garde Féminine de Saint-Just-Malmont, pour l'emploi d'un entraîneur salarié et diplômé d'un Certificat de Qualification Professionnel (CQP) à hauteur de 1 028.00 € (514*2.00 €) pour la saison 2025 – 2026 au titre du soutien à l'emploi sportif « Profession sport 43 ».

DE CHARGER monsieur le maire de transmettre cette délibération au service « sports, loisirs, tourisme » du département de la Haute-Loire et à madame la présidente de l'association de la Jeune Garde Féminine.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 25 septembre 2025

Le maire,
M. Frédéric GIRODET

Le secrétaire de séance
M. David CHAUDIER



AR Prefecture

043-214302051-20250925-25_09_07-DE
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025